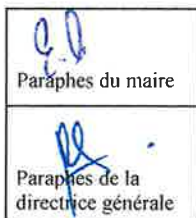


# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 2 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **1<sup>er</sup> octobre 2018** à 19h34, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Eric Courteau.

Le conseiller Éric Courteau agit à titre de maire suppléant.

Conseillers présents :    Monsieur Charles Brochu                    Madame Sylvie Giroux  
                                 Monsieur Fernand Leclerc                    Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Messieurs Gerald Badger et Herman Herbers sont absents et leur absence a été motivée.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

## 2018-184    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

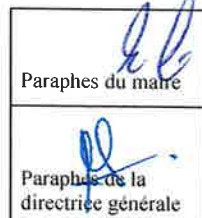
Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en retirant le point 8.4 et en y ajoutant les points 8.13 et 8.14, à savoir :

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018
4. Correspondance
5. Divers comités (S/O)
6. Finance
  - 6.1 Présentation des comptes à payer
  - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
7. Avis de motion, Adoption de règlement et dispense de lecture
  - 7.1 Adoption du règlement numéro 554 visant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 7.2 Avis de motion concernant le règlement numéro 555 visant à limiter la vitesse sur le chemin De la Rivière et présentation du projet de règlement
  - 7.3 Avis de motion concernant le règlement numéro 556 visant à limiter la vitesse sur le chemin Healy et présentation du projet de règlement
8. Affaires nouvelles et suivies
  - 8.1 Invitation à l'Oktoberfest du maire de Stoke
  - 8.2 Wales Home – Financement par la vente de chandelles
  - 8.3 Dates des gros rebuts pour l'année 2019
  - ~~8.4 Chemin Plante avec la municipalité de Saint-Claude~~
  - 8.5 Therrien Couture – Offre de services pour l'an 2019
  - 8.6 Club Alléganish – Autorisation pour traverse de motoneiges
  - 8.7 Soumission pour l'installation de gaz
  - 8.8 Dépôt de la programmation révisée des travaux 2018 avec demande de remboursement pour les dépenses 2018 et engagement de la municipalité pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
  - 8.9 Assurances collectives avec Manuvie
  - 8.10 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
  - 8.11 Dépôt du budget 2019 du Service de sécurité incendie de la Région de Richmond et adoption de la quote-part de la municipalité
  - 8.12 MRC du Val-Saint-François – Collecte des plastiques agricoles
  - 8.13 Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – Invitation au souper gastronomique
  - 8.14 Varia
9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
10. Période de questions pour le public
11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : 5 novembre 2018

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



### **2018-185 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018 soit adopté tel que présenté.

-----

### **----- CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

-----

### **2018-186 FINANCE**

#### **2018-186-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement que les comptes à payer au montant de 405 011,12\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

-----

#### **2018-186-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 66 473,72\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 532,97\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

-----

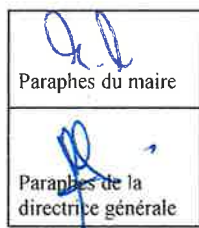
#### **2018-186-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu unanimement que les frais de déplacements au montant de 381,53\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de septembre 2018 au montant de 11 851,99\$ et les déductions à la source du mois d'août 2018, au montant de 9 991,66\$.

-----

### **2018-187 ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2018-187-1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 554 QUI REMPLACE  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 537 VISANT À MODIFIER LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** le 19 avril 2018, le projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) a été sanctionné et qu'une des modifications prévoit que le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera (article 178 PL155);

**ATTENDU QUE** la date limite de l'adoption de ce règlement est le 19 octobre 2018;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu :

**QUE** le règlement portant le numéro 554 et son Annexe soient et sont adoptés à ce jour;

Dispense de lecture du règlement est donnée car le règlement et son annexe ont été remis à tous les membres du conseil avant la séance dans les délais prévus par la loi. Le règlement était également disponible pour le public.

-----

**2018-187-2 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
555 VISANT À LIMITER LA VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA  
RIVIÈRE ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur le conseiller Johnny Vander Wal donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 555 visant à limiter la vitesse sur le chemin De La Rivière.

Dispense de lecture du règlement est donnée car tous les membres du conseil avaient reçu le projet de règlement. Le règlement était également disponible pour le public (Aucune présentation n'a été faite pour le public car personne du public n'est présent).

-----

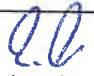

**2018-187-3 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
556 VISANT À LIMITER LA VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA  
RIVIÈRE ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur le conseiller Fernand Leclerc donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 556 visant à limiter la vitesse sur le chemin De La Rivière.

Dispense de lecture du règlement est donnée car tous les membres du conseil avaient reçu le projet de règlement. Le règlement était également disponible pour le public (Aucune présentation n'a été faite pour le public car personne du public n'est présent).

-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

 Paraphes du maire
 Paraphes de la directrice générale

**AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS**

----- **INVITATION À L'OKTOBERFEST DU MAIRE DE STOKE**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

-----

----- **WALES HOME – FINANCEMENT PAR LA VENTE DE CHANDELLES**

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette campagne de financement.

-----

**2018-188 DATES DE COLLECTE DES GROS REBUTS POUR L'AN 2019**

Il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement de fixer pour l'année 2019, les dates de la collecte des gros rebuts, soit : le 9 mai 2019, le 4 juillet 2019 et le 10 octobre 2019;

Que la compagnie Daniel Traversy & Fils Inc. en soit avisée par télécopieur et que les citoyens soient avisés dans « Le Jaseur » et sur le site Internet.

-----

----- **CHEMIN PLANTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

Ce point sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.

-----

**2018-189 OFFRE DE SERVICE D'AVOCATS DE LA FIRME THERRIEN, COUTURE, AVOCATS – ANNÉE 2019**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du Canton de Cleveland une offre de services professionnels pour l'année 2019;

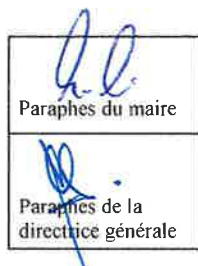
**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Charles Brochu, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité

Que la municipalité du Canton de Cleveland accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2019, selon les termes de l'offre de services professionnels du 14 septembre 2018.

-----

**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2018-190 CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH – DEMANDE  
D'AUTORISATION POUR TRAVERSER CERTAINES ROUTES DE LA  
MUNICIPALITÉ – SAISON 2018-2019**

**ATTENDU QUE** le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis demande un droit de passage pour les traverses des chemins Pease, Barr, Bonnar et Saint-Cyr;

**ATTENDU QUE** le chemin Bonnar est un chemin fermé et non entretenu en hiver;

**ATTENDU QUE** le droit de traverser est conditionnel au dépôt de la preuve d'assurances responsabilité au montant de 2 000 000\$, pour la saison 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCES**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis à utiliser les traverses de routes suivantes pour les plaisirs de la motoneige au cours de la saison hivernale 2018-2019, à savoir: chemins Pease, Barr, Bonnar (chemin fermé et non entretenu en hiver) et Saint-Cyr;

**De** mandater l'officier municipal en voirie à procéder à l'installation de la signalisation routière indiquant aux automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges sur ces chemins;

**QUE** les responsables du Club Alléghanish des Bois-Francis soit avisé qu'ils devront faire la demande auprès du CLD du Val-Saint-François pour l'autorisation de passage sur la voie ferrée, et que le chemin Bonnar ne sera pas entretenu pour la saison hivernale. Il est bien entendu que le droit de traverser est conditionnel au dépôt de la preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000\$, valide pour toute la saison 2018-2019.

**2018-191 SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE GAZ**

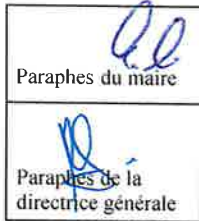
**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont décidé de procéder à l'installation de système de chauffage au propane pour le nouveau garage;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à des demandes de soumission;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Pyrogaz Inc., pour l'installation du système de chauffage au propane, au coût de 5470\$ plus taxes. Le tout tel que prévu dans la soumission du 30 septembre 2018.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil  
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



**2018-192 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX 2018  
AVEC DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES DÉPENSES 2018  
ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'OBTENTION DE  
LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE  
SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)  
POUR LES ANNÉES 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux exécutés pour la période 2018-2019 totalise la somme 576350.60\$;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux 2018-2019 prévu à la programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ pour le bâtiment municipal est plus élevé que l'estimation;

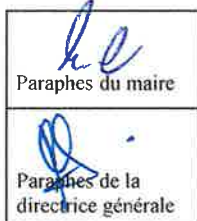
**ATTENDU QUE** la résolution 2018-129 autorisait la directrice générale à transférer la somme de 32652\$ qui était prévu pour le chemin Lockwood aux travaux pour le bâtiment principal;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement

**QUE**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



- les membres du conseil autorisent la directrice générale à modifier sa programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ auprès du Ministère afin de transférer le budget prévu pour le chemin Lockwood aux travaux de construction et de rénovation du bâtiment municipal;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques ;

**DE** demander au Ministère le remboursement des dépenses 2018 au montant de 432 652\$.

Cette demande de remboursement finalise la somme admissible dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

---

### 2018-193 ASSURANCES COLLECTIVES AVEC MANUVIE

**ATTENDU QUE** Les Assurances collectives SFEL ont négocié avec Manuvie, compagnie actuelle d'assurances collectives, au nom de la municipalité du Canton de Cleveland, les assurances pour les employés municipaux;

**ATTENDU QUE** l'augmentation négociée représente un taux de 2,93%, pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu à l'unanimité d'accepter l'augmentation des primes d'assurances de l'ordre de 2,93% et de renouveler notre contrat d'assurances collectives avec Manuvie, pour l'année 2019.

---

### 2018-194 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

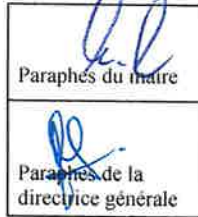
**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu unanimement :

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6010 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise Claudette Lapointe, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

-----

### 2018-195 DÉPÔT DU BUDGET 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE RICHMOND ET ADOPTION DE LA QUOTE-PART ATTRIBUÉE À LA MUNICIPALITÉ

**ATTENDU QUE** la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et que celui-ci a été transmis à la municipalité du Canton de Cleveland pour adoption, lors de la réunion du 26 septembre 2018, indiquant en même temps le montant de contribution financière de la municipalité pour le prochain exercice, tel que cité à l'article 603 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** ce budget a été adopté lors de la session régulière du mois de septembre 2018 de la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance de ces documents;

**Dans les circonstances**, il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'approuver le budget de la régie du Service de Sécurité Incendie de la Région de Richmond, pour l'exercice financier 2019, tel que présenté lors de la réunion du 26 septembre 2018.

D'accepter également la quote-part pour la contribution de la municipalité du Canton de Cleveland, pour l'exercice financier 2019 de cette régie, au montant de 134 520 \$.

-----

### 2018-196 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – SERVICE DE COLLECTE DES PELLICULES DE PLASTIQUES D'ENROBAGE AGRICOLE

**ATTENDU QUE** sur le territoire de la municipalité DU Canton de Cleveland, on retrouve des entreprises agricoles qui génèrent des pellicules de plastique d'enrobage;

**ATTENDU QUE** la mesure 45 du *PGMR de la MRC du Val-Saint-François* prévoit « *d'évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC* »;

**ATTENDU QUE** la MRC a étudié plusieurs scénarios de collectes de pellicule de plastique d'enrobage mis en place dans différentes municipalités et MRC du Québec;





## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

**ATTENDU QU'** à la suite de l'étude des scénarios, la MRC suggère de procéder en deux phases :

- dans un premier temps, mettre en place une collecte par sac, dans laquelle les agriculteurs déposent leurs pellicules de plastique d'enrobage dans des sacs de plastique, qui sont ensuite récupérés une fois par mois et acheminé sans frais à la *Régie de récupération de l'Estrie* (Récupestrie);
- dans un deuxième temps, offrir aux agriculteurs produisant un volume de pellicules plus important ou ayant des besoins spécifiques, une collecte par conteneur, qui serait effectuée une fois par mois;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 3.1.3 de l'Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte sélective, la municipalité du Canton de Cleveland a délégué à la MRC le pouvoir de conclure toute entente en vertu de laquelle un tiers fournira à une municipalité locale donnée, à quelques municipalités locales ou à l'ensemble de celles-ci, un service de collecte et transport des matières recyclables jusqu'à un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables;

**ATTENDU QUE** par pellicules de plastique d'enrobage, on entend notamment les pellicules d'enrobage de balles de foin et les pellicules de plastique recouvrant les silos fosses, lesquels sont constitués de polyéthylène de basse densité (PEBD);

**ATTENDU QUE** le projet a été présenté au conseil consultatif agricole de la MRC et qu'il a reçu l'appui de ce dernier;

**ATTENDU QUE** la MRC évalue le coût avant compensation de la collecte par entreprise à entre 200 et 250 \$ annuellement;

**ATTENDU QUE** la MRC évaluera le pourcentage de compensation à appliquer à ce coût afin de réduire la quote-part à un coût net estimé entre 150 et 200 \$ par entreprise pour les années 2019 et 2020, avec comme objectif de stabiliser le coût de la quote-part pour 2021;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland demande à la MRC de l'inclure dans le service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage qui sera mis en place auprès des entreprises agricoles de son territoire;

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland transmette à la MRC la liste de entreprises agricoles à desservir sur leur territoire;

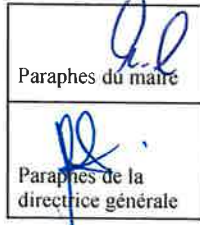
**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

---

### **CENTRE DE SKI DE FOND RICHMOND-MELBOURNE – INVITATION AU SOUPER GASTRONOMIQUE**

Cette invitation est déposée aux membres du conseil à titre d'information. Les personnes désireuses d'y participer paieront à leur frais.

# Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



## RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers est absent.

-----

## PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question du public, puisque personne n'est présent dans la salle.


-----

## 2018-197 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 20h12.



Eric Courteau, Maire suppléant




Claudette Lapointe,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

-----

## CERTIFICAT DE CRÉDIT 2018-10

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

À Canton de Cleveland, ce 2e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit.




Claudette Lapointe,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

-----

## APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Éric Courteau, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 2e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit.



Eric Courteau, Maire